

Image not found or type unknown



Rupture congé parental pour un militaire

Par **ogmabreizh**, le **29/10/2009** à **13:05**

Bonjour, mon épouse est actuellement en congé parental. elle est liée a un contrat de sous officier dans l armée de terre jusqu'a mars 2012. son congé parental est censé aller jusqu'à cette date (renouvellement de 6 mois a chaque fois). elle souhaiterait résilier son contrat, et mettre fin a son congé parental. sachant qu'elle a signé un lien au service, qu'elle a son bsat GMA depuis decembre 2008, combien devra t elle rembourser a l armée? quelle démarche faut il faire?